DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 décembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4210-2022.
Plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Appui du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* aux représentations de la *Première Nation Crie de Waswanipi* sur l'ordonnance de sauvegarde de suspension du processus d'attribution pour les clients CB (usage cryptographique).

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* aux représentations de la *Première Nation Crie de Waswanipi* sur l'ordonnance de sauvegarde de suspension du processus d'attribution pour les clients CB (usage cryptographique) au présent dossier. Plus particulièrement, le RTIEÉ appuie le plan d'argumentation révisé C-PNCW-0002 de la *Première Nation Crie de Waswanipi* tel qu'appuyé de la Déclaration solennelle de Monsieur Jean Schiettekatte C-PNCW-0003 et des 4 pièces déposées ainsi que de son argumentation orale (ns. Vol. 1, Pièce A-0010, pp. 253-268) et sa synthèse d'argumentation déposée ce jour.

Le RTIEÉ a interagi avec la *Première Nation Crie de Waswanipi* afin de s'assurer de la compatibilité des représentations ainsi soumises avec les principes environnementaux, de développement durable, d'équité et d'intérêt public défendus par le RTIEÉ dans toutes ses interventions.

Le RTIEÉ est ainsi en accord avec la *Première nation crie de Waswanipi* à l'effet que tous les projets cryptographiques ne seraient pas égaux du point de vue de la balance des inconvénients et quant aux préjudices subis par la société québécoise, en tenant compte de l'intérêt public. Le RTIEÉ est d'accord qu'il peut exister des projets cryptographiques qui seraient exceptionnels et apporteraient une plus-value économique, sociale et environnementale à la société québécoise, conformément au principe de développement durable et d'équité et conformément aux objectifs des politiques énergétiques du

gouvernement et également conformément aux objectifs visés par le Décret. Le RTIEÉ est donc en accord avec la recommandation de la Première nation pour que la Régie octroie une ordonnance de suspension **formulée différemment** de celle proposée par Hydro-Québec Distribution, selon les formulations proposées par la Première Nation dans ses représentations.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).